



Marie de Saint-Médard-sur-Ille (35)



DIAGNOSTIC

DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS
S'ORGANISER, C'EST ÊTRE PRÊT





SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE.....	Page 2
PREAMBULE.....	Page 3
ABRÉVIATIONS ET LOGOS EMPLOYÉS	Page 4
LISTE DES DESTINATAIRES	Page 4
LES RISQUES NATURELS	
Inondation	Page 5
Phénomènes météorologiques	Page 6
Séisme	Page 7
Feu de forêt	Page 8
LES RISQUES TECHNOLOGIQUES	
Transport	Page 9
LES RISQUES SANITAIRES	
Le risque Sanitaire et épidémiologique	Page 10
FICHE DE SYNTHÈSE DES RISQUES	Page 11
LISTING des contacts et consignes	Page 12
RECOMMANDATIONS UTILES	Page 12

Chers administrés

La sécurité des habitants de Saint-Médard-sur-Ille fait partie des préoccupations de l'équipe municipale.

Le présent document est destiné à vous informer sur les consignes de sécurité à adopter pour faire face aux risques majeurs identifiés sur notre commune. Quelques informations pratiques vous sont aussi délivrées.

Je vous demande de consulter attentivement cette plaquette et de la conserver précieusement.

En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation des moyens communaux pour gérer les risques identifiés.

La mairie tient à votre disposition les différents documents d'information sur les risques recensés.

En espérant ne jamais avoir à appliquer ces précautions de sécurité, je vous souhaite une bonne lecture.

Le maire,
Lionel Van Aertryck

**DOCUMENT
À
CONSERVER**



PRÉAMBULE

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a été élaboré afin d'énoncer les mesures préventives en cas de catastrophes majeures.
Ce document vous informe sur les dangers potentiels et sur la conduite à tenir en cas d'accident : **CONSERVEZ-LE !**

Qu'est ce qu'un risque majeur ?

Un événement potentiellement dangereux est un aléa, qui ne devient un risque que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques ou environnementaux sont présents.

Le risque majeur est donc la coexistence d'un aléa avec des enjeux.

Les différents types de risques majeurs auxquels l'homme peut être exposé sont regroupés en trois grandes familles :

- **Les risques naturels** : avalanche, feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme.
- **Les risques technologiques** : d'origine humaine, ils regroupent les risques industriels, nucléaires, rupture de barrage, transport de matières dangereuses ...
- **Les risques sanitaires** : Pandémies (la peste noire, le virus de l'immunodéficience humaine (VIH), la grippe espagnole ...) et épizootie (Peste porcine, ESB (vache folle), Grippe aviaire ...)

Comment caractériser un risque majeur ?

Deux critères servent à caractériser un risque majeur :

- Une faible fréquence : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes.
- Une énorme gravité : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.

Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), ceux liés aux conflits (guerres, attentats...) ou aux mouvements sociaux (émeutes...) non traités dans ce document.

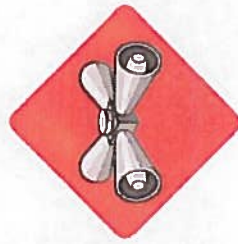
L'alerte

L'alerte est la diffusion d'un signal destiné à prévenir la population de l'imminence ou de la survenue d'un danger.

Elle permet à chacun de modifier son comportement pour adopter une attitude réflexe en appliquant les consignes et les mesures de protection adaptées.

L'alerte peut être diffusée avant et durant le risque ou seulement suite à son apparition lorsque celui-ci ne peut être anticipé.

En fonction de chaque situation, l'alerte sera transmise selon les voies adaptées : médias classiques (radio, presse, télévision), Internet, message dans les boîtes aux lettres, affiches, véhicules sonorisés, ou porte à porte.



Document à conserver



DICRIM - Saint-Médard-sur-Ille (33131)
Fichier d'Information Communal sur les Risques Majeurs

ABREVIATIONS EMPLOYÉES ET DÉFINITIONS DES LOGOS UTILISÉS

DICRIM : Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs
PCS : Plan Communal de Sauvegarde
SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours
PPRI : Plan de Prévention du Risque Inondation



Evacuation



Pas de flamme
pas d'étincelle



S'abriter sous
une table



Se calfeutrer



Confinement



Ecouter
la radio



Point de
rassemble-
ment



Gagner les
hauteurs



S'éloigner
des lignes
électriques



Ne pas fumer



Ne pas
prendre
son véhicule



Ne pas aller
chercher
ses enfants
à l'école



Ne pas
téléphoner
Libérer les
lignes

Liste des destinataires

Le document DICRIM a été transmis aux destinataires suivants :

Préfecture d'Ille et Vilaine	Direction du cabinet Sécurité Civile
Mairie de Saint-Médard-sur-Ille	Conseil municipal
Services techniques Communaux	Saint-Médard-sur-Ille
SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)	Rennes
Brigade de Gendarmerie	Saint Aubin d'Aubigné
Sapeurs pompiers	Saint Aubin d'Aubigné

Ce DICRIM est consultable :

- A la Mairie de Saint-Médard-sur-Ille
- Sur le site Internet de la commune : www.saint-medard-sur-ille.fr





LE RISQUE INONDATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables. Elle peut être due à une augmentation du débit d'un cours d'eau, provoquée par des pluies importantes et/ou durables.

La commune est concernée par le Plan de Prévention du Risque Inondation.

PPRI : Plan de Prévention des Risques d'inondation du bassin de la Vilaine en région rennaise, Ille et Vil, Préfecture d'Ille et Vilaine, novembre 2007

Il permet de délimiter les zones concernées par le risque inondation et d'y définir ou d'y prescrire des mesures de prévention.

La vulnérabilité sur l'Ille, est globalement faible. Le lit majeur (Zone basse située de part et d'autre du cours d'eau) est principalement occupé par des prairies, des cultures et peu occupé par des habitations.

Sur la commune étant assez valonnée, les zones les plus vulnérables sont les abords immédiats du cours de l'Ille

A noter que la commune est également concernée par le risque de rupture de digue de plan d'eau.

Cette digue située au lieu dit «Le moulin d'Abas» est à ce jour à sec car la digue s'est partiellement effondrée ce qui actuellement, empêche toute accumulation de la masse d'eau. Et donc tout risque.

Rappel des consignes de sécurité



LES BONS REFLEXES EN CAS D'INONDATION.

Avant

- En zone inondable (sous la cote de référence) éviter les surfaces habitables, les réseaux électriques ou téléphoniques.
- Assurer la conformité des branchements au réseau public d'assainissement (étanchéité des réseaux privatifs situés sous le niveau de la chaussée)
- Prévoir l'obturation des parties basses (barrières anti-inondations) et rehausser objets et mobiliers
- Posséder un transistor à pile
- Amarrer les différentes cuves (gaz, fuel).
- Faire une réserve d'eau potable.

Pendant

- Ecouter France Bleu Armorique F.M. 103.1 ou France Inter G.O 1852m pour connaître les consignes à suivre.
- Ne pas tenter de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école. Ils y sont protégés et les enseignants s'occupent d'eux.
- Libérer les lignes téléphoniques pour les secours.
- Ne pas s'engager en zone inondée. Surtout, ne pas chercher à traverser un barrage ou un cours d'eau.
- Pomper pour évacuer l'eau vers l'extérieur (pompage manuel ou sur batterie, limité à l'évacuation de faibles quantités d'eau).
- Evacuer sur ordre seulement (prendre vos papiers d'identité et si possible fermer le bâtiment).

Après

- Aérer et désinfecter les pièces.
- Chauffer dès que possible.
- Ne rétablir l'électricité qu'après intervention d'un professionnel et sur installation sèche.
- Circuler avec prudence (chaussées boueuses, affaissements...)
- Déclarer les dégâts aux compagnies d'assurances après évaluation avec des professionnels compétents.

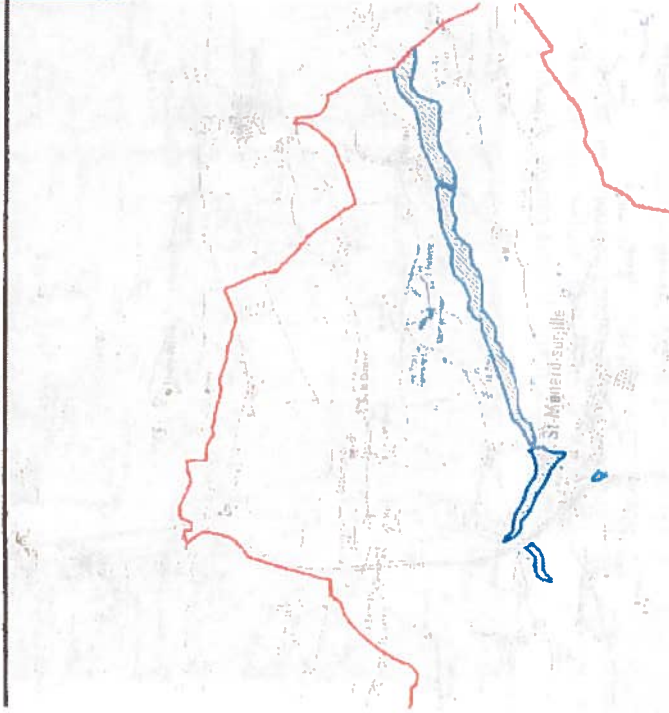
Le risque inondation

DOSSIER COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

Localisation des zones dables de

SAINT-MÉDARD-SUR-ILLE

RISQUE D'INONDATION



DICRIM - Saint-Médard-sur-Ille (35)
Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Le risque météorologique



LE RISQUE PHENOMENE METEOROLOGIQUE
Le territoire est soumis à des événements météorologiques dangereux.



On trouve parmi eux :
Les vents violents, les fortes précipitations, les orages, la neige et le verglas, la canicule.



Une carte « vigilance météorologique » est élaborée deux fois par jour à 6h00 et à 16h00 (www.meteo.fr) et attire l'attention sur la possibilité d'occurrence d'un phénomène météorologique dangereux dans les 24 heures qui suivent son émission.

Le niveau de vigilance est présenté sous quatre couleurs :

- VERT :** pas de vigilance particulière. être attentif, se tenir informé de l'évolution météo.
- JAUNE :** être très vigilant, se tenir informé de l'évolution météo, suivre les consignes.
- ORANGE :** vigilance absolue, se tenir régulièrement informé de l'évolution météo et se conformer aux consignes.
- ROUGE :**

LES BONS REFLEXES EN CAS DE PHENOMENES « CANICULE »

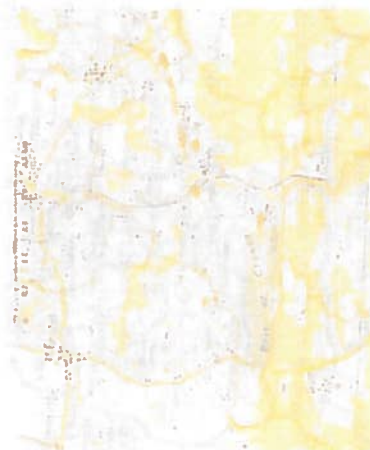
S'hydrater régulièrement.
Faire attention aux personnes sensibles dans son entourage.
Se rendre, si possible, dans des pièces rafraichies et fermer stores ou volets.

LES BONS REFLEXES EN CAS DE PHENOMENES « TEMPETE »

Gagner un abri en dur.
Fermer portes, fenêtres et aérations.
Rentrer les objets susceptibles d'être emportés.
Eviter les déplacements.

LES BONS REFLEXES EN CAS DE PHENOMENES « GRAND FROID »

Sortir en étant habillé chaudement.
Eviter de porter des vêtements humides.
Vérifier le bon fonctionnement des systèmes de chauffage.



Légende de la carte	
[Red box]	Argiles
[Orange box]	Alés fort
[Yellow box]	Alés moyen
[Light yellow box]	Alés faible
[White box]	Alés à priori nul
[Grey box]	Argiles non réalisé



A CES RISQUES, EST ASSOCIE LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN (aléa sécheresse)

En effet, la commune de Saint-Médard-sur-Ille est concernée par ce risque car la nature du sous sol renferme un certain nombre de zones avec présence de veines d'argile.
Pour connaître les zones concernées, se reporter à la carte ci-contre. Pour toutes informations plus précises, merci de vous rendre en mairie.

En période de fortes chaleurs et de canicule

Personne âgée
Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en la baignant avec un léger courant d'air et ...

- Ne pas s'exposer au soleil
- Boire beaucoup d'eau
- Se rafraichir avec de l'eau
- Se couvrir avec des vêtements légers
- Se rafraichir avec de l'eau
- Se couvrir avec des vêtements légers
- Se rafraichir avec de l'eau
- Se couvrir avec des vêtements légers

Enfant ou adulte
Je bois beaucoup d'eau et ...

- Ne pas s'exposer au soleil
- Boire beaucoup d'eau
- Se rafraichir avec de l'eau
- Se couvrir avec des vêtements légers
- Se rafraichir avec de l'eau
- Se couvrir avec des vêtements légers
- Se rafraichir avec de l'eau
- Se couvrir avec des vêtements légers



LE RISQUE SEISME

Un séisme ou "tremblement de terre" est une fracturation brutale des roches en profondeur, due à une accumulation d'une grande quantité d'énergie, créant des failles dans le sol et se traduisant en surface par des vibrations du sol transmises aux bâtiments.

Les décrets 2010-1255 et 2010-1254 du 22 octobre 2010 ont permis la mise à jour du zonage sismique de la France. Cette nouvelle carte fixe les règles en matière de construction dans les zones à risques, qui seront harmonisées avec celles de l'Union Européenne.

La commune de Saint Médard sur Ille, comme toutes celles du département d'Ille et Vilaine est concernée par un risque faible.

Rappel des consignes de sécurité



LES BONS REFLEXES EN CAS DE SEISME.

Avant

- Posséder un transistor à pile.
- Connaître les consignes de sauvegarde.

Pendant

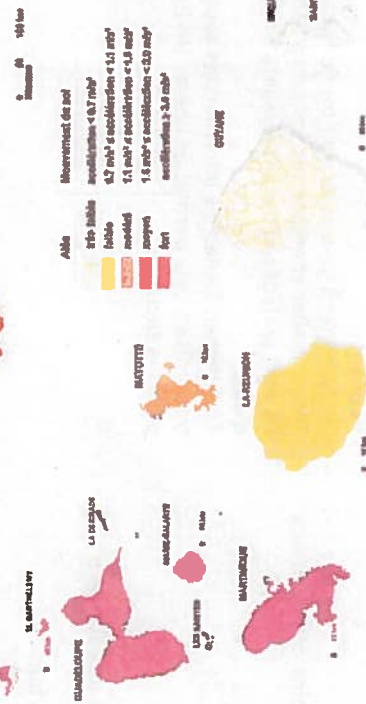
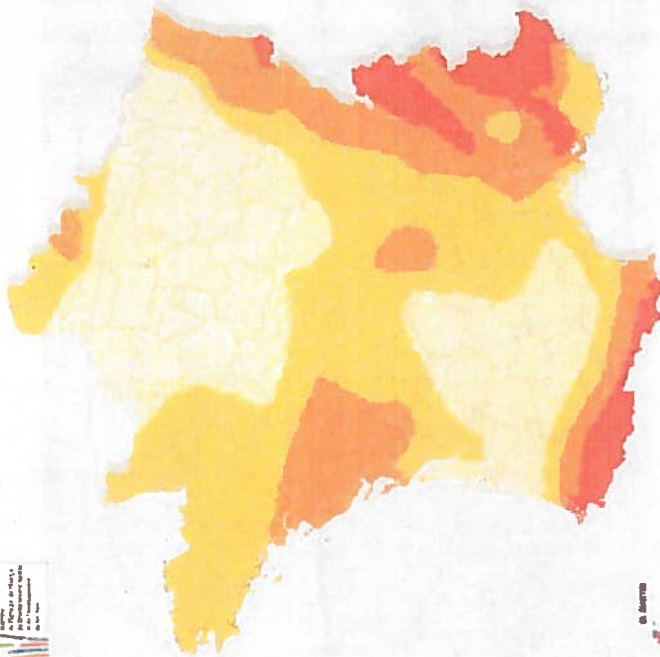
- Dans la rue, s'éloigner des constructions.
- A l'intérieur, s'abriter sous une table solide ou à l'angle d'un mur. S'éloigner des fenêtres.
- Au volant, rester dans son véhicule, loin de tout ce qui risque de tomber.

Après

- Ecouter France Bleu Armorique F.M. 103.1 ou France Inter GO. 1852m pour connaître les consignes à suivre.
- Couper l'eau, le gaz et l'électricité. Ne pas allumer de flamme et ne pas fumer (cas de fuite de gaz), ouvrir les fenêtres et les portes et prévenir les autorités.
- Evacuer l'immeuble sans utiliser les ascenseurs.
- Se diriger vers un lieu isolé à l'abri des chutes d'objets. Marcher au milieu de la chaussée en prenant garde à ce qui peut tomber.
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école. Ils sont protégés et les enseignants s'occupent d'eux.
- Ne pas téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours.
- Ne pas toucher les câbles tombés à terre.

Le risque séisme

Aléa sismique de la France



DICRIM - Saint-Médard-sur-Ille (35)
Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs



LE RISQUE FEU DE FORÊT

Les feux de forêts sont des incendies qui résultent de l'inflammation des végétaux, ils se déclarent et se propagent dans et à partir des bois, forêts, landes et plantations d'au moins un hectare.

Sur la commune de Saint Médard sur Ille, un seul bois important existe : le bois de Cranne. Cette surface boisée, zone classée ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique), représente 250.9 hectares soit un peu plus de 13 % de la surface de la commune.

Ce bois est totalement privé et est détenu par plusieurs dizaines de propriétaires différents. Le Bois de Cranne figure dans le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Rappel des consignes de sécurité



LES BONS REFLEXES EN CAS DE FEU DE FORÊT

Avant

Alerter les sapeurs pompiers si l'on est témoin d'un départ de feu.
Repérer les chemins d'évacuation, les abris au cours de balades.
Débroussailler autour de sa maison.
Vérifier l'état des fenêtres et de la toiture.
Planter des essences d'arbres qui soient les moins combustibles possibles pour éviter la propagation de feu.

Pendant

Fermer les bouteilles de gaz et s'enfermer dans un bâtiment.
Respirer à travers un linge humide.
Fermer les volets, portes et fenêtres pour éviter des appels d'airs.
Occulter les aérations.
Laisser un accès libre à la maison : ouvrir le portail.
Suivre les consignes de sécurité.

Ecouter la radio (prévoir un transistor à piles)
France Bleu Armorique 103.1 FM,
France Inter G0 1852 m.

Après

Eteindre les foyers résiduels et inspecter la maison soigneusement.

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

Avant

Allumer un feu en forêt.
Stationner devant les allées forestières.

Pendant

S'approcher à pied ou en voiture du feu.
Tenter d'aller chercher vos enfants à l'école.
Ils sont protégés et les enseignants s'occupent d'eux.
Téléphoner. Toutes les informations vous seront transmises, cela permet de libérer les lignes pour les secours.





LE RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Une matière dangereuse est une substance qui peut présenter un grave danger pour l'homme, les biens ou l'environnement, par ses propriétés physiques ou chimiques ou encore par la nature des réactions qu'elle est susceptible de provoquer. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, corrosive ou radioactive.

Le territoire de la commune de Saint-Médard-sur-Ille est traversé par un flux de transit de transport de matières dangereuses. Il s'effectue par des canalisations de gaz naturel (gazoduc). La voie concernée par le transport de matières dangereuses est située à l'est de la commune.

Les plans du tracé, ainsi que tous les documents nécessaires pour l'intervention aux abords des ouvrages sont disponibles en Mairie.

Le risque de transport de matière dangereuse s'applique aussi sur les voies routières (notamment la RD106) et la voie ferroviaire. Ce risque impacte le terrain de camping.

Rappel des consignes de sécurité



LES BONS REFLEXES EN CAS D'ACCIDENT DE TRANSPORT DE MATIERES

Avant

- Connaître les risques et les consignes.
- Posséder un transistor à pile.

Pendant

Si vous êtes témoin de l'accident : donner l'alerte (sapeurs-pompiers : 18 / Police ou Gendarmerie 17) en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le code danger et le code d'identification de la matière (inscrit sur le véhicule), la nature du sinistre.

- Ne déplacer les victimes qu'en cas de risque d'incendie ou d'explosion.
- Se mettre à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quitter rapidement la zone si l'ordre en est donné. En cas de nuage toxique, s'éloigner selon un axe perpendiculaire au vent.
- Boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...), arrêter ventilation et climatisation.
- S'éloigner des portes et fenêtres, se rapprocher d'un point d'eau.
- Ne pas fumer, éviter toute flamme ou étincelle.

- Couper le gaz et l'électricité.

• Ecouter les consignes à suivre à la radio (France Bleu Armorique F.M. 103.1 ou France Inter GO 1852 m).

- Ne pas tenter de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école.

- Libérer les lignes téléphoniques pour les secours.

- Se laver en cas d'irritation et si possible, changer de vêtements.
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

Après

- Aérer le local de confinement.
- Respecter les consignes des Services de Secours.

Le territoire de la commune de Saint-Médard-sur-Ille est traversé par un flux de transit de transport de matières dangereuses.

Le territoire de la commune de Saint-Médard-sur-Ille est traversé par un flux de transit de transport de matières dangereuses.



DICRIM - Saint-Médard-sur-Ille (35)
Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs



LE RISQUE D'ÉPIZOOTIE

Avant

Vous êtes éleveur.

Votre vétérinaire est votre premier interlocuteur en cas de doute sur un animal. Les vétérinaires en milieu rural ont pour première mission d'apporter des soins quotidiens aux animaux et veiller à leur bien-être.

Le suivi des maladies contagieuses, troisième mission des spécialistes de la médecine des animaux de rente, s'inscrit dans la continuité de cette veille sanitaire.

Si les vétérinaires constatent des suspicions de maladies ou des anomalies lors de leurs visites, ils doivent automatiquement alerter les Directions Départementales en charge de la protection des populations.

Présents dans chaque département, ces associations d'éleveurs sont un partenaire historique des services vétérinaires dans la lutte contre les maladies animales. Y participer, c'est agir pour améliorer la santé des animaux, et par là même, favoriser l'économie de l'élevage et la qualité des animaux et de leurs produits.

Pendant

À chaque épizootie, ses recommandations :

- Écouter et respecter les consignes des pouvoirs publics : elles peuvent évoluer selon la situation ;
- Pour se tenir régulièrement informés, consulter le site internet du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche ou celui de votre direction départementale en charge de la protection des populations ;
- En tout état de cause, respecter les règles d'hygiène de base, veiller à éviter les risques de contacts entre vos animaux et la faune sauvage... ;
- Vous serez peut-être amenés à limiter les déplacements d'animaux hors de votre exploitation ;
- Limiter aussi les déplacements sur votre exploitation et dans vos bâtiments d'élevage au titre des mesures de bio-sécurité.

Après

- Écoutez et respectez les consignes et recommandations des pouvoirs publics qui vous permettront de mieux protéger votre exploitation à l'avenir ;
- Réfléchir à son comportement et aux précautions que l'on pourrait continuer à suivre. De sa vigilance future peut dépendre le sort de son activité professionnelle et de celles de ses confrères.



LE RISQUE DE PANDEMIE

Si l'on est atteint : se couvrir la bouche lors d'une toux et le nez lors des éternuements. Se laver les mains.

Se moucher et cracher dans des mouchoirs à usage unique jetés dans une poubelle recouverte d'un couvercle. Dans l'entourage des malades : porter un masque chirurgical et respecter les consignes qui seront communiquées.

En cas de grippe aviaire : éviter tout contact avec les volailles vivantes ou mortes. Prévenir la mairie en présence d'un oiseau mort (ne pas le ramasser).



LES BONS RÉFLEXES FACE AUX RISQUES MAJEURS

Fiche de synthèse des risques

DANS TOUS LES CAS

AVANT

Prévoir : - une radio portable équipée de piles - une lampe de poche (piles à vérifier) - une réserve d'eau potable.

- Lors d'une pré-alerte pour une éventuelle évacuation, un sac contenant les affaires de 1^{ère} nécessité (médicaments urgents, papiers d'identité et importants, vêtements chauds, un peu d'argent!).

- S'informer en mairie des mesures de sauvegarde prévues par le Plan Communal de Sauvegarde.

PENDANT

Écouter la radio France-Info et radios locales, pour information sur l'évolution de la situation.

Ne pas aller chercher les enfants à l'école, les enfants sont pris en charge par leurs enseignants.

Ne pas téléphoner sauf cas de nécessité vitale, pour libérer les lignes pour les secours.

Se conformer immédiatement aux consignes reçues : évacuer ou se confiner en fonction de la nature du risque (cf consignes ci-contre).

APRÈS

- Écouter la radio.

- Évaluer les dégâts et s'éloigner des zones dangereuses.

- se mettre à la disposition des secours.



Inondations - Crues

- Ne pas s'engager sur une route inondée.
- Respecter les déviations mises en place.
- Fermer les ouvertures.
- Couper le gaz et l'électricité.
- Évacuer sur préconisation des autorités ou des secours.
- Se réfugier sur un point haut (étage, colline...).



Rupture de barrage

- Respecter les consignes données.
- (évacuation ou non, itinéraires à emprunter)
- Ne pas prendre l'ascenseur (coupure de courant)
- Ne pas revenir sur ses pas.
- S'éloigner des ponts et torrents.



Tempêtes - Vent violent

- Limiter les déplacements; dans la mesure du possible, rester chez soi - Ne pas se promener en forêt, ne pas s'abriter sous un arbre.
- Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol
- Ne pas intervenir sur une toiture.
- Pour les orages, ne pas utiliser d'appareils électriques/téléphone.
- Respecter les déviations mises en place.



Chutes de neige

- Se renseigner sur l'état des routes.
- Limiter les déplacements; rester chez soi dans la mesure du possible.
- Protéger les canalisations contre le gel.
- Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol.



Feux de forêts

- AVANT: Débroussailler, entretenir les abords des habitations.
- PENDANT : Se conformer aux consignes données par les autorités: évacuation ou confinement.
- S'éloigner dos au vent - Respirer à travers un linge humide.
- Asperger d'eau si possible les volets, portes et fenêtres pour les habitations situées en zone d'incendie.



Chutes de blocs - Glissement de terrain

- Se conformer aux consignes données par les autorités.
- Respecter les déviations mises en place.
- Ne pas s'engager sur une route signalée dangereuse.
- Se mettre, si possible, dans un local à l'abri, non endommagé.
- Fuir latéralement, s'éloigner du point d'effondrement.



Risque industriel - Nuage toxique Transport de Matières Dangereuses

- Se conformer aux consignes données par les autorités : évacuation ou confinement.
- Ne pas fumer, pas de flamme, pas d'étincelle.
- Si propagation du nuage toxique, s'éloigner dans le sens perpendiculaire au vent; dans la mesure du possible, se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche.
- Fermer toutes les ouvertures et calfeutrer les aérations.
- Couper la ventilation et la climatisation.



Séisme

PENDANT: Rester où on est, s'abriter sous un meuble solide ou contre un mur porteur - Éviter la proximité des fils électriques, des arbres, des ponts, des arches...

- Ne pas allumer de flamme (fuite éventuelle de gaz).

APRÈS : Couper le gaz et l'électricité; pas de flamme - Évacuer et s'éloigner des bâtiments; rejoindre un endroit dégagé (place...) - Se conformer aux consignes données par les autorités

DOCUMENT
À
CONSERVER



URGENCES

POMPIERS	18
POLICE ou GENDARMERIE	17
SAMU	15 ou 112
MEDECINS Maison médicale	
Saint Aubin d'Aubigné ..	02 99 55 44 54
CHU PONCHAILLOU	02 99 28 43 21
CHU Hôpital Sud	
(Pôle mère /enfant)	02 99 28 43 21
CENTRE ANTI POISON ..	02 99 59 22 22

SECOURS**GENDARMERIE**

Saint Aubin d'Aubigné ..	02 99 55 20 06
Sens de Bretagne	02 99 39 51 01

DEPANNAGES

ERDF dépannage	09 726 750 35
GDF Suez , Urgence gaz ..	0800 47 33 33
SAUR , Tel dépannage	0811 46 03 10
SNCF	3117
ICIRMON (canal)	02 99 23 69 70



Responsable de publication :
Mairie de Saint-Médard-sur-Ille
Maires : Luciel Van Aerbyck
Rédactionnel : Philippe Violat
Mise en page : Alimco - Combourg
Edition intégrale d'avril 2012. Edition revue le : 2019

OÙ S'INFORMER ?

Mairie de Saint-Médard-sur-Ille	02 99 55 23 53
Site internet de Saint-Médard-sur-Ille	www.saint-medard-sur-ille.fr
Site « prévention des risques Majeurs »	www.prim.net
Préfecture d'Ille et Vilaine	0821 80 30 35
Site de la préfecture	www.ille-et-vilaine.pref.gouv.fr
Site météo france	www.meteofrance.fr
Surveillance des crues	www.vigicrues.gouv.fr
Radio France Bleu Armorique	103.1 FM
Radio France Info	105.5 FM
Radio France Inte Grande Ondes	1852 GO

EQUIPEMENT A POSSEDER CHEZ SOI

- 1 appareil permettant de recevoir la radio+ piles de rechange
- 1 lampe de poche ou lampe frontale
- 1 trousse à pharmacie, ses médicaments urgents
- Des bouteilles d'eau
- Ses papiers personnels
- Des couvertures et/ou couverture de survie
- Des vêtements de rechange
- Du matériel de confinement (rouleau adhésif large, serpillère, coton hydrophile..)

CONSIGNES SPECIFIQUES**Évacuation** : Couper les réseaux (gaz, électricité, eau).

Sortir du logement avec un sac contenant les affaires de 1^{ère} nécessité.

Se rendre au point de regroupement défini par les autorités

ou annoncé lors de la consigne d'évacuation.

Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues.

Confinement : Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche.

Fermer portes et fenêtres, les calfeutrer.

Arrêter les systèmes de ventilation et de climatisation.

Bouchez tous les systèmes avec prise d'air extérieure avec des chiffons ou des linges humides.

Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues.

L'alerte sur la commune de Saint Médard sur Ille**En cas d'incident majeur, l'alerte sur la commune sera donnée par :**

La diffusion de message par hauts parleurs.

La municipalité, en porte à porte ou par téléphone.

La distribution de consignes par affichage ou Internet.

